

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administra-
tion générale ; bureau droits collectifs.*

**ARRÊTÉ N° 462 portant dissolution du foyer du
28e groupe géographique de Joigny (Yonne).**

Du 13/07/2006.

NOR D E F T 0 6 5 1 5 1 0 A

Référence de publication :BOC/PP 26, 2006, texte 8.

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le décret 81-732 du 29/07/1981 ⁽¹⁾ modifié, portant organisation et fonctionnement des cercles et foyers dans les armées ;

Vu le décret 91-687 du 14/07/1991 ⁽²⁾ modifié, fixant les attributions des services du commissariat ;

Vu l'instruction 1831/DEF/DCCAT/ABF/AF/3du 20/10/2000 ⁽³⁾ modifiée, relative à l'organisation et au fonctionnement des foyers de l'armée de terre.

ARRÊTE :

Art. 1. Le foyer du 28e groupe géographique de Joigny (Yonne) est dissous à compter du 31 mars 2006.

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet organisme sont transférés au cercle du 28e groupe géographique de Joigny.

Art. 3. Le général gouverneur militaire de Metz, commandant de la région terre Nord-Est, des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général, directeur central du commis-
sariat de l'armée de terre,*

Albert BONNENFANT.

(1) (BOC, p. 3902 ; BOEM 135 et 707 ;

(2) BOC, p. 2549 ; BOEM 510 ;

(3) BOC, 2001, p. 277 ; BOEM 707.